

Octobre 2019 - n°82



Bulletin municipal d'information

www.bassan.fr
contact@bassan.fr

Bonne rentrée
à tous !



Sommaire

EDITO p. 3
CONSEIL MUNICIPAL p. 4 à 7

INFORMATIONS GÉNÉRALES p. 8 à 11

Nouveaux Bassanais
Collectif sécheresse
OM verre
Place de la République
J'aime mon village
Police
Cimetière
Etat civil

VIE PRATIQUE p. 11 - 12
Numéros utiles

ACTUALITÉ p. 13 - 14
Graines de champions
Le Comité des Fêtes de Bassan
Rentrée scolaire

CABM p. 15
Aides financières à la rénovation de l'habitat
Arrêt de bus

ASSOCIATIONS p. 16 à 17

BASSAN EN IMAGES p. 18 à 19

LES RENDEZ-VOUS p. 20

Une pointe de rêve



Coiffure mixte

Lundi : 14H - 19H
Mardi et Mercredi : 9H - 12H 14H - 19H
Jeudi : 13H - 20H30
Vendredi et Samedi : 9H - 19H

5 place Jacques Villeneuve - 34290 BASSAN
09 82 27 89 80

@.I.D.N.



INFORMATIQUE - INTERNET

DEPANNAGE, ASSISTANCE A DOMICILE
INSTALLATION INTERNET ET TV ADSL - CREATION DE SITES INTERNET
paul.candela@aidn.net

06 29 75 75 42

Secteur Ouest Hérault - 30 kms autour de BEZIERS

N° siret 487 627 176 00026

Ode Rose Institut

Résidence Parvys - Place Jacques Villeneuve
34290 BASSAN
04 67 36 39 53

J.M. JULIEN MENUISERIE

ALU - BOIS - PVC MÉTALLIQUE - VOLET - PERGOLA - VITRERIE
INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

REEMPLACEMENT DE VITRE CASSÉE
DÉPANNAGE AUTOMATISME
OUVERTURE DE PORTES ET MISE EN SÉCURITÉ

06 08 81 73 12

julien.menuiserie34@gmail.com

LE PLUS DE JULIEN
LES TOURS À HIRONDELLES



FOODTRUCK SNACK TYZÖLY

Tous les soirs de 18h à 22h



30 bd du Jeu de Mail - 07 67 70 77 28



Chaque année, après les vacances d'été, la reprise des activités des uns et des autres est marquée par la matinée des associations.

Ce moment est l'occasion pour chacune d'elle de se faire découvrir ou mieux connaître, de sensibiliser un public le plus large possible à l'utilité de leur activité, ces dernières s'exerçant dans des domaines très variés. On pense souvent loisirs, sport, culture ou festivités mais il ne faut pas oublier la vocation santé, sociale, éducative de certaines d'entre-elles.

Cette diversité nous la devons à l'engagement de celles et ceux qui, bénévolement donnent de leur temps, parfois beaucoup, pour que tous, jeunes et moins jeunes ayons la possibilité de nous épanouir pleinement dans notre village en sortant de notre cercle familial, éducatif ou professionnel.

Ainsi se cultive et se développe ce bien vivre à Bassan apprécié de tous.

Un grand coup de chapeau et un grand merci à toutes et tous ces bénévoles, ces « engagés volontaires » au service des autres, dont l'action n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur, parfois critiquée, mais qui au-delà de tout jugement poursuivent leur passion en essayant de la faire partager au plus grand nombre.

Au-delà des engagements et des efforts humains, rien n'est possible sans un accompagnement matériel et financier que la commune assume pleinement par le versement de subventions et par la mise à disposition d'équipements, par leur entretien,

par la mise à disposition de personnels et de matériel.

Même si cela représente une contribution financière globale importante pour le budget communal, certains aimeraient avoir plus. Constat a été fait que cet engagement communal en particulier financier est suffisant pour le bon fonctionnement de nos associations. Cependant, restant à l'écoute de tout nouveau projet contribuant à l'animation du village, à son image, un accompagnement spécifique d'opérations ponctuelles se fait déjà et peut continuer de se faire.

L'autre remarque qui est faite, est le manque de locaux mis à disposition, avec le souhait de locaux plus spécifiques exclusivement réservés à telle ou telle activité ou association. L'acquisition de la grande maison dite du « docteur Ben Saïd », place de la république est venue compléter et enrichir le petit espace constitué de l'ancienne Mairie, de la « Galerie du Passage » et de la vieille bâtisse qui la touche. Une réflexion globale est en cours sur cet îlot pour qu'il devienne après des travaux assez importants mais nécessaires un espace loisirs/culture associatif qui devrait satisfaire pleinement les demandes en cours et au-delà. Après la réfection de la toiture, une nouvelle tranche, menuiseries et façades, sera réalisée dans les semaines à venir.

Ainsi se construit et s'anime la vie de notre village, en s'adaptant aux différents besoins y compris ceux de nos associations.

Bonne rentrée à toutes et tous !

Alain Bisola

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 16 MAI 2019

ZAC

Compte rendu moral et financier de la ZAC « Traïsor du Fou »

Conformément au traité de concession et comme chaque année, Monsieur Thomas SANGALLI et Mme Laetitia GENIBREL représentant l'Aménageur, sont venus présenter au Conseil Municipal le compte rendu moral et financier de la ZAC « Traïsor du Fou ». Ce compte rendu comprend :

L'aspect financier

- les prévisions des dépenses et des recettes,
- l'état des concours bancaires et des engagements financiers,
- l'état des participations.

L'aspect travaux

- Zone nord
 - l'état d'avancement des travaux (phase finale)
 - programmation de la visite de contrôle avec la commune pour déterminer les dégradations commises par les constructeurs
 - l'aménagement des espaces verts prévus pour octobre 2019
- Zone Sud
 - le démarrage de la 1ère tranche de la Zone sud a débuté en avril 2019
 - le nouveau découpage de la zone en 4 tranches

L'aspect commercialisation

- l'état d'avancement de la commercialisation dans les zones nord et sud
- la concurrence des terrains à bâtir

Le Conseil Municipal après avoir demandé des précisions sur certains points et délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le bilan prévisionnel global présenté par la SARL « Traïsons du Fou »
- DECIDE d'engager la procédure (pour la fin de l'année) de rétrocession des parties communes de la tranche 2 de la zone nord après validation par la Commune de l'ensemble des reprises des dégradations et de l'aménagement des espaces verts.

PROJETS

Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du programme de voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du programme de voirie rurale du Conseil Départemental, la Commune pourrait bénéficier d'une subvention pour la requalification du Chemin Rural Combes des Monts.

Lors de fortes pluies ce chemin se transformant en torrent qui se déverse sur l'avenue d'Espondeilhan en direction du village, il est important d'en prévoir un aménagement.

Compte tenu du montant élevé des travaux 43 485.40 € H.T soit 52 182.48 € T.T.C, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de voirie rurale du Département.

Approbation à l'unanimité des membres présents de la proposition de Monsieur le Maire.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 26 JUIN 2019

CABM

Projet de voie verte Boujan-sur-Libron / Bassan

Monsieur le Maire fait un bref rappel historique sur la réalisation d'un itinéraire cyclable « nord » engagée par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au départ de BOUJAN-SUR-LIBRON en direction de BASSAN, SERVIAN et VALROS et des difficultés rencontrées par le partage de cette voie entre les différents véhicules à moteur et les différents usagers.

Le nouveau projet d'aménagement proposé en comité de pilotage le 21 mai 2019 vise à prolonger la voie verte cyclable depuis BOUJAN-SUR-LIBRON vers BASSAN tout en répondant aux enjeux de partage de la voie entre les différents usagers.

Ce Copil fait suite à une réunion publique qui s'est tenue le 7 mai 2019 en mairie de BASSAN pour informer préalablement les propriétaires des parcelles situées aux abords de la route Guillaume Raynal. Ceux-ci n'ont pas manifesté d'opposition marquée au projet compte tenu de la prise en compte de leurs besoins de circulation et d'accès.

Le projet de réaménagement de ce tronçon consiste donc en :

- Le rétablissement de la voie verte sur

Conseil Municipal

l'emprise de l'ancienne voie ferrée, sécurisée pour ses utilisateurs

- La création d'une voie d'accès goudronnée spécifique aux habitations et accessible aux véhicules légers

- L'accès des exploitants agricoles à leurs parcelles par le renforcement ou le rétablissement de chemins parallèles à la voie verte

L'objectif est également de limiter au maximum le transit BASSAN-BOUJAN-BASSAN qui devra se reporter sur la RD 909, avec en simultané un projet du CD34 de sécurisation de l'intersection avec la RD15 pour rejoindre BOUJAN-SUR-LIBRON.

Les membres du comité de pilotage se sont prononcés positivement sur ce projet.

Préalablement au lancement de l'enquête publique, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet avec ses observations éventuelles.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé, visionné le projet et délibéré, donne un avis favorable sur le projet de voie verte BASSAN/BOUJAN-SUR-LIBRON.

PROJET

Centre Municipal de Santé :

Après avoir énumérées à l'Assemblée Délibérante, les différentes initiatives prises pour faciliter l'installation de médecins généralistes sur la Commune dans le Centre Médical construit à cet effet, et rappelé qu'elles ont toutes été infructueuses, Monsieur le Maire propose la création d'un Centre Municipal de Santé.

En effet, sans être classée parmi les déserts médicaux, il convient dès lors de prendre toutes les dispositions pour maintenir à notre population un accès aux soins non carencé en nombre de praticiens, à court, moyen et long terme.

Cette décision constituera le « plan B » dans le cas où la venue de médecins indépendant ne serait pas possible. Cette création serait conditionnée par le recrutement de un ou deux médecins salariés par la collectivité.

Ce préalable permettra d'enclencher le processus d'intervention dans la procédure des différents partenaires institutionnels.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 25 JUILLET 2019

CABM

Prise de la Compétence Optionnelle :

- Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui fixe la liste des compétences exercées par une Communauté d'Agglomération ;

- Vu l'article L.5211-4-1 du CGCT qui régit les principes de transfert ;

- Vu la loi NOTRe N° 2015-991 du 7 août 2015, notamment par son article 66 II, qui a des incidences sur les compétences des Communautés d'Agglomération et qui impose une mise en conformité des statuts ;

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) doit exercer au moins trois compétences optionnelles.

Or, au 1ER Janvier 2020, les compétences « eau » et « assainissement », actuellement optionnelles, basculent dans le champ de compétences obligatoires. Par conséquent, à cette date, la CABM n'exercera plus que deux compétences optionnelles au lieu du minimum de trois requises. La CABM souhaite conforter sa démarche de développement durable en mettant en œuvre la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ». A ce titre, elle pourrait réaliser des documents cadres pour les trois items de la compétence :

- Lutte contre la pollution de l'air
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Lutte contre les nuisances sonores

En effet, ces thématiques pourront infuser toutes les actions de la CABM afin de contribuer à la protection de l'environnement tout en conciliant qualité de vie, bonne santé des populations et développement économique.

La compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » sera, progressivement et à compter de 2020, articulée avec des documents d'aménagement structurant le territoire, notamment le schéma de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU), le plan de déplacement urbain (PDU) ou encore le programme local de l'habitat (PLHI).

Le Conseil Communautaire a adopté la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » à compter du 1ER janvier 2020 lors de sa séance du 9 juillet 2019.

Conformément à l'article L.5216-5 du CGCT, la

Conseil Municipal

CABM a saisi les communes membres afin qu'elles se déterminent sur cette prise de compétence. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette prise de compétence par la CABM.

Convention cadre Fibre Optique

Dans le cadre du contrat d'agglomération, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a engagé une démarche globale qui a pour but de faciliter l'accès de tous aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Ce projet territorial d'envergure a pour objectif d'une part, d'améliorer l'attractivité économique du territoire par la généralisation de l'accès au très haut débit dans les parcs d'activités communautaires et d'autre part, d'uniformiser l'accès au haut débit pour les administrés.

Le Schéma Directeur Numérique, présenté fin 2007 au conseil communautaire, a engagé l'action de la Communauté d'Agglomération en matière de déploiement d'une infrastructure de communication électronique à très haut débit et de dynamisation des usages autour des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

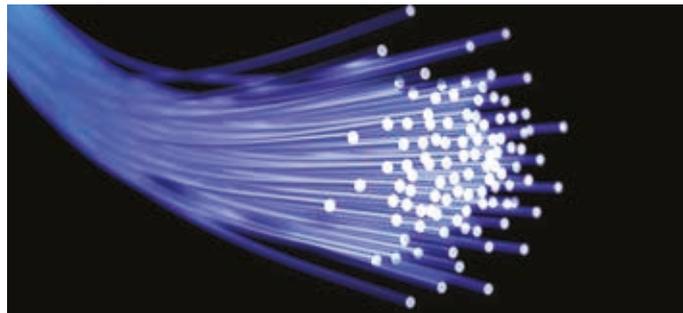
Dans cet effort commun, chaque commune est en mesure de participer en ouvrant l'accès aux infrastructures dont elle dispose. En retour, elle bénéficie d'un accès facilité au réseau « La Fibre du Sud »

La présente convention est une convention cadre qui annule et remplace les précédentes conventions d'utilisation des infrastructures de la Commune par la Collectivité, signées jusqu'à la date de signature de la présente convention.

La présente Convention constitue le cadre actuel d'utilisation et détaille les modalités générales de mise à disposition des infrastructures destinées aux communications électroniques propriétés de la Commune en faveur de la CABM, en particulier les ouvrages de génie civil et les locaux techniques. Elle détaille également les modalités d'utilisation du réseau fibre optique communautaire « La Fibre du Sud » par la Commune. La durée de la convention est de dix années à compter de la date de signature. Elle est renouvelée par tacite reconduction par périodes de cinq années.

Monsieur le Maire en qualité de Vice-président de la CABM en charge du numérique délègue son 1er adjoint Monsieur Didier AMADOR pour présenter et faire approuver la Convention au Conseil Municipal.

Monsieur Didier AMADOR, 1er adjoint, donne lecture à l'Assemblée Délibérante de la Convention. Le Conseil Municipal, l'unanimité approuve les termes de la convention et autorise Monsieur Didier AMADOR à la signer.



Monsieur le Maire rappelle, que dans le cadre de sa délégation, il a rencontré le Directeur Technique Régional ORANGE pour faire un point sur le déploiement de la fibre à l'habitant. La convention ci-dessus facilitant les modalités de mise à disposition des infrastructures, il lui a été annoncé un déploiement et un développement du réseau par ORANGE durant la fin de l'année 2019 et le début de 2020. A partir de ce moment là, ORANGE propriétaire de ces infrastructures ayant amené les réseaux au plus près des habitations, il sera possible pour chaque habitant de se rapprocher de l'opérateur de son choix pour demander le raccordement de son habitation et souscrire l'abonnement au service de son choix.

RESSOURCES HUMAINES

Protocole ARTT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les modalités d'aménagement du temps de travail, en vigueur dans les services municipaux depuis le 5 juillet 2002, doivent être adaptées à l'évolution de l'organisation municipale et de la réglementation du temps de travail.

Le nouveau protocole d'accord-cadre qui fixe les règles communes à l'ensemble des services et des agents de la Commune de BASSAN en matière d'organisation du temps de travail poursuit trois objectifs principaux :

- Se conformer à la réglementation en vigueur sur le temps de travail
- Garantir l'équité entre les agents et les services en matière d'organisation du temps de travail
- Maintenir une large ouverture des services municipaux à la population

Après présentation de ce document et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Protocole ARTT.

MARCHES PUBLICS

Avenant N° 1 MAPA N° 03-2017 Mission Géotechnique Aire de Lavage

Considérant que suite à différents retards pris par le chantier en raison des conditions climatiques durant l'année 2018 (pluies abondantes) quatre vacations complémentaires de l'ingénieur ont été nécessaires pour réunions, avis et visites sur

Conseil Municipal

site.

Le montant de l'avenant N° 1 s'élève à 1 400.00 € HT soit 1 680.00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant N° 1 augmentant les honoraires de l'entreprise FONDASOL de 1 400.00 € H.T soit 1 680.00 € T.T.C et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 du MAPA N° 03-2017 ainsi que les documents s'y rapportant pour leur exécution.

MAPA N° 2019-07 : Marché Entretien des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe Conseil Municipal que compte tenu de la non-reconduction du MAPA N° 03-2018 avec l'entreprise LANGUEDOC SUD ALPES PROPLETE pour le nettoyage des bâtiments communaux (Salle des fêtes et halle des sports), une nouvelle consultation a été lancée.

Conformément au code des marchés publics en vigueur, une publicité a été faite via le profil acheteur de la Commune sous le N°S-PA-599682-03GUI le 4 Juin 2019 avec une date limite de remise des offres au Vendredi 5 juillet 2019 à 12 heures avec une visite obligatoire.

Trois offres ont été reçues. Après analyse des offres selon les critères suivants : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique de l'offre C'est l'entreprise ONET, dont l'agence est domiciliée à LATTES (34970) qui a été retenue pour un montant du marché forfaitaire annuel de : 17 595.00 € H.T

Le Conseil Municipal, à l'unanimité acte les choix énoncés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements respectifs et toutes les pièces du marché.

ACQUISITIONS

Promesse synallagmatique de vente parcelle AK N° 141

Monsieur le Maire demande au 1er Adjoint Didier AMADOR de présider la séance du Conseil Municipal pour ce sujet compte tenu du recours au Tribunal Administratif introduit par les époux VALAT dans cette affaire.

Monsieur Didier AMADOR rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal du 12 Décembre 2018 concernant la promesse synallagmatique de vente entre les époux VALAT et la commune de BASSAN pour la parcelle AK N° 141.

Monsieur Didier AMADOR rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du CU positif N° 034 025 99 Z 0004 accordé à la SCP TRINQUIER géomètre à Béziers pour le compte de M. et Mme VALAT Robert, il était prévu la cession gratuite au domaine public d'une bande de terrain de 174 m² rue de Glycines.

Après interpellation de Mme VALAT en Mairie et vérification sur le plan cadastral, la parcelle AK N° 141 est toujours la propriété de M. et Mme Robert VALAT.

Cette délibération a pour but de corriger une erreur matérielle dans la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2018 où il était noté que la promesse avait déjà été signée par M. et Mme VALAT alors qu'elle ne leur avait été qu'envoyée et que nous étions en attente de leur retour.

Monsieur Didier AMADOR présente le projet de promesse synallagmatique de vente renvoyé aux époux VALAT dans lequel aucune modification n'a été apportée.

A noter que la cession gratuite de terrain n'est légalement plus possible de nos jours, la vente s'effectuera à l'euro symbolique.

Monsieur Didier AMADOR propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette promesse synallagmatique de vente une fois qu'elle aura été retournée signée en Mairie par les époux VALAT, à lancer toutes les formalités notariales et à signer l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les propositions de Monsieur Didier AMADOR et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse synallagmatique de vente à l'euro symbolique à son retour de signature des époux VALAT, à lancer toutes les formalités notariales et à signer l'acte notarié en découlant.

Promesses synallagmatiques de vente parcelles AM N° 79, AM N° 78 (15 m²), AM N° 156 (30 m²) et AM N° 80 (32 m²)

Dans le cadre des travaux de requalification de la Grand'Rue Chemin Neuf, les propriétaires de parcelles sus nommés, qui sont des impasses donnant sur la Grand'Rue ou la Place Jacques Villeneuve, ont demandé à la Commune de prendre en charge la réfection en bicouche de la chaussée en échange de leur cession à la Commune pour l'euro symbolique.

La même transaction a été proposée à son propriétaire pour la plateforme devant l'épicerie. Ce dernier n'a pas accepté et a préféré prendre à sa charge financière la réfection en enrobé.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets des promesses synallagmatiques de vente de chacune des parcelles concernées. Les propriétaires (Mesdames et Messieurs Carcenac, Cros, Jalade et Bossu) ont signé un certificat de cession à la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les termes des promesses synallagmatiques de vente, autorise Monsieur le Maire à les signer, ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces du dossier ; charge Maître Diane LE-BES ROUSSE de la rédaction de l'acte notarié et dit que ces parcelles seront intégrées dans le domaine public communal.

Informations générales

NOUVEAUX BASSANAIS

Vous avez choisi de vous installer à Bassan et êtes arrivés depuis le mois de décembre 2018. Pour participer à la cérémonie d'accueil annuelle qui aura lieu le vendredi 6 décembre 2019, vous pouvez vous faire inscrire au secrétariat de la Mairie avant le 15 novembre. Une invitation vous sera ensuite adressée. Merci et à très bientôt.

COLLECTIF SÈCHERESSE

Votre habitation a subi des désordres dus à la sécheresse.

Après un premier retour de dossier sans suite, une nouvelle demande de classement de la commune en état de catastrophe naturelle va être relancée. L'appui de tous peut être décisif

pour sensibiliser les services de l'état avec l'aide de nos élus Députés, Sénateurs,...

Un collectif de particuliers est en train de se constituer, si vous ne l'avez déjà fait, vous pouvez le rejoindre et vous inscrire en Mairie.

OM VERRE

Question : Où sont passés les containers à verre et à vêtements qui étaient sur le parking face à la Mairie ??

Les travaux grand rue et chemin neuf ont permis un nouvel aménagement de ce parking et la création d'un point de collecte collectif.

Pour ce qui concerne le parking, le choix a été de créer le maximum de places possibles, nécessaires en centre village.

Un point de collecte collectif enterré a été créé au carrefour grand rue/rue de la distillerie. Ce

nouveau mode de collecte, mis en place par le SICTOM, sera installé chaque fois que cela sera possible. L'objectif étant de désencombrer, en particulier en centre village, les habitations des containers individuels.

Lors de cet aménagement, assorti d'une zone d'arrêt véhicule, un container à verre a été installé en remplacement de celui du parking. Quant au container à vêtements, il a été « poussé » un peu plus loin à côté du container à verre de la cave coopérative.

RESTAURATION SCOLAIRE

Loi « EGALIM » en restauration collective
La loi dit que pendant 2 ans, à titre d'essai, toutes les écoles devront proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien pouvant être composé de protéines animales (produits laitiers,

œufs) et végétales (céréales, légumineuses).
La mise en place de menus correspondant à cette loi sera effective à la rentrée après les vacances de Toussaint.

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE



Les travaux de la Grand Rue et du Chemin Neuf enfin terminés, la mise en place du nouveau plan de circulation et en particulier la mise

en sens unique de la Grand Rue, quelques aménagements complémentaires ont pu être réalisés en posant des gabions que certains pourront trouver peu esthétiques, mais qui sont bien pratiques par deux de leurs fonctions. Tout d'abord ils sont mobiles et peuvent être déplacés, ajustés, enlevés en fonction des exigences du lieu et du moment. Ensuite, ils permettent, à peu de frais de sécuriser les accès de la promenade suite aux exigences réglementaires préconisées par l'autorité préfectorale à propos des lieux publics.

L'objectif étant de faciliter l'usage de la Place

Informations générales

de la République sans pour autant en faire un parking public qui serait vite occupé en permanence par des voitures ventouses, ce qui n'arrangeait rien, comme c'était le cas dans le passé.

Ainsi les choix sont portés sur des aménagements permettant de conjuguer le bon fonctionnement de la place et son esthétique :

- Une voie d'accès permettant aux riverains une meilleure desserte de leurs propriétés.
- Une meilleure desserte du tabac presse qui reçoit et expédie tous les jours de plus en plus de colis avec un point de retournement à l'entrée de la promenade pour les transporteurs.
- Une sécurisation de la promenade, lieu de convivialité privilégié de notre village, très

fréquenté en particulier par nos séniors et nos jeunes enfants en y interdisant la circulation des voitures.

Cette zone est exclusivement réservée aux accès des particuliers et pour les livraisons du tabac-presse, le temps des déchargements et chargements.

Elle permet un retournement et est strictement interdite au stationnement.

A cet aménagement s'ajoutent deux nouvelles places d'arrêt minute utiles au bon fonctionnement des commerces et services de la place.

Merci à tous pour votre compréhension et votre civisme.

J'AIME MON VILLAGE

J'AIME MON VILLAGE, JE LE RESPECTE!

ATTENTION ! Une nouvelle épidémie est en train de se propager dans notre village.

Cette nouvelle attaque semble avoir ses origines dans le centre du village où elle laisse des traces plus que visibles trop souvent dangereuses par les risques de glissages, de chutes, de nuisances visuelles et olfactives.

Partant du centre où elle est fortement ressentie, cette épidémie se développe sur certains axes périphériques jusqu'aux portes de notre campagne.

Après une brève mais très sérieuse étude, il est malgré tout rassurant de constater que ce nouvel épisode n'est pas directement mauvais pour la santé humaine.

Par contre, ses conséquences sont très néfastes pour l'environnement dans lequel nous vivons tous et pour l'image de notre village.

Les rues, les places, les aires de jeux de nos enfants et beaucoup plus dramatiquement les espaces naturels et végétalisés, sont cruellement touchés, contaminés et dégradés.

La CROTTE, celle du chien, deuxième meilleur ami de l'homme son propriétaire, qui oublie trop souvent que ses concitoyens et notre village méritent de sa part un peu de respect et de civisme. La CROTTE donne l'impression que notre village n'est qu'une grande canisette.

Pour nettoyer ce que votre chien a laissé derrière lui, il faut 10 jours de pluie, 35 passages de poussettes, 17 passants distraits et 4 enfants jouant au ballon. Un grand merci à tous les propriétaires qui ramassent, des encouragements à ceux qui conduisent leur

ami en campagne, en leur demandant toutefois de veiller que sur leur chemin ils n'oublient rien...

Pour accompagner et encourager au civisme, au respect et au maintien de la propreté, en complément de ceux déjà existants,

la commune a installé de nouveaux poteaux disposant chacun d'un distributeur de sac et d'une poubelle destinée à recevoir les crottes après les avoir ramassées.

- 2 aux abords de l'école et de la salle des fêtes : merci pour nos enfants et pour les nombreux promeneurs et passants qui fréquentent l'endroit.

- 1 sur le parking face à la Mairie en remplacement de la canisette et pour protéger le chemin qui traverse les jardins potagers familiaux.

- 1 au coin de la rue des écoles et de la rue du puis bas, cette dernière étant aussi très marquée.

- 1 sur la place du calvaire, sous les marronniers pour faire oublier que cet espace était à l'origine un espace vert que cette pollution a complètement détruit et qui sera prochainement réaménagé.

La propreté de notre village c'est l'affaire de chacun d'entre nous !

Respect et civisme sont indissociables de la qualité de vie dans notre village. Merci à tous !



Informations générales

POLICE



COMMUNIQUÉ

A quelques jours de la rentrée scolaire, alors que les personnels du service technique de la Commune procédaient aux derniers ajustements dans la cour de l'école, s'est produit un évènement qui aurait pu avoir de plus graves conséquences.

Un des agents a reçu un plomb de carabine à air comprimé dans le mollet.

Police, pompiers et gendarmerie ont aussitôt été appelés dans le respect de la procédure en vigueur pour ce genre d'évènement.

Les premiers soins ont été apportés par les pompiers sur la blessure, constatée comme mineure à cet endroit, mais qui, ailleurs sur le corps, aurait pu avoir de plus graves conséquences.

La gendarmerie et la police, très rapidement sur place ont bouclé le quartier et procédé aux perquisitions de rigueur dans les logements situés de l'autre côté du carrefour, seul lieu d'où pouvait provenir le projectile.

Après les différents rencontres et dépôts de plaintes, les premières investigations menées par la gendarmerie et les services de Monsieur le Procureur de la République, nous travaillons, Mairie et Police, de concert avec les enquêteurs pour faire la lumière le plus rapidement possible sur cet évènement.

Des investigations et reconstitutions ont permis de confirmer les premières hypothèses. A défaut de flagrant délit, reste à rassembler les preuves qui permettraient de confondre le ou les coupables de cet acte odieux et grave. Des suspects ont été mis en garde à vue, l'enquête de gendarmerie se poursuit.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

EN PRÉVISION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020, LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES SONT POSSIBLES JUSQU'AU VENDREDI 07 FÉVRIER 2020.

CIMETIÈRE



Suite à différentes remarques et demandes concernant le cimetière, quelques aménagements sur les ouvertures des différents accès viennent d'être mise en place. Bien sûr ils ne satisferont pas totalement, mais ils apporteront un peu de rigueur en ne permettant pas n'importe quoi, en particulier des intrusions de véhicules à des heures peu conventionnelles.

Les portails du cimetière vieux et celui du nouveau cimetière seront fermés. En cas de besoin pour des obsèques, des travaux, de l'entretien, actions qui se font en général en semaine aux heures ouvrables, il sera nécessaire de demander l'ouverture au poste de police ou au secrétariat de la mairie. Ces deux accès seront fermés en temps normal le week-end.

Seul le portillon se trouvant sur la façade récemment réaménagée restera ouvert en permanence pour les visites.

Pour faciliter l'entretien et le fleurissement traditionnel de la Toussaint, les portails seront exceptionnellement ouverts en permanence une semaine avant et une semaine après cette date.

Informations générales

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- Hélène, Josefa, Andrée MILON née le 15/05/2019
- Aurélia, Lise MONCHY née le 20/05/2019
- Aaron, Jérôme, Marc PEYRIDIEUX né le 03/06/2019
- Léonie, Véronique, Marie-France née le 20/06/2019
- Victoire, Morgane, Carla IBANEZ née le 17/07/2019
- Léa FOLIGNONI RASCALE née le 23/07/2019
- Talia BIGOTTE née le 29/07/2019
- Malyana, Eléa, Céline FAGES FORNEROD née le 29/07/2019
- Ethan PRIOURET né le 23/08/2019
- Arthur, Christophe, François BOUET né le 30/08/2019
- Joris, Henri, Lucien JULIEN JOLY né le 30/08/2019
- Brahim NOUGAOUI né le 02/09/2019
- Roméo, Jean, Lucien PASTOR né le 04/09/2019
- Dario, Némésio, Antonio GORLEZ né le 09/09/2019

MARIAGES

Nos très sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur à :

- Thierry DEPPE et Sabine, Marie-José, Marguerite BOUSSIERE le 21/06/2019
- Thomas, Jean FERRNANDEZ et Isabelle, Cécile, Claire PUJOL le 03/08/2019

-Virginie, Marina, Alexandra PRADAL et Charline, Corinne, Johanna PEYRIDIEUX

DÉCÈS

Nous présentons nos condoléances aux familles et amis de

- Marcel, Max SCHEIWILLER époux de Yvonne, Thérèse, Marie, Alice LAURENS décédé 19/05/2019 à Boujan-sur-Libron.
- Maria del Pilar LORENZO RUIZ veuve de Julio PALOMARES HERNANDEZ décédée 13/07/2019 à Boujan-sur-Libron
- Jeanine, Marie PAGÉS décédée le 05/02/2019 à Béziers.
- Pierrette, Julienne, Marie MAUREL décédée le 25/07/2019 à Agde.
- Renée Léonce, Simone VIRAZELS veuve de MIRAILLES décédée le 24/08/2019 à Corneilhan
- Marie, Régine SALES veuve de Joaquim LOPEZ décédée le 11/08/2019 à Bassan.
- Geneviève, Juliette, Rose BERNARD décédée le 27/08/2019 à Marseille.
- Myriam, Liliane, Mireille JEANJEAN décédée le 29/08/2019 à Béziers.

Vie pratique

MAIRIE

17 chemin Neuf - 34290 Bassan
Tél : 04 67 36 10 67 - Fax : 04 67 36 17 27
Courriel : contact@bassan.fr
Site internet : www.bassan.fr

Horaires

Lundi, Mercredi de 8h à 12h et 14h à 18h
Mardi, Jeudi de 8h à 12h et 17h à 18h
Vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h

GROUPE SCOLAIRE

6 rue des écoles - 34290 Bassan
Tél. direction :- 09 67 20 35 23
Tél. cantine :- 04 67 49 25 59

PERMANENCE DES ÉLUS

Alain BIOLA, Maire

sur rendez-vous (Tél. 04 67 36 10 67)

Didier AMADOR, 1er adjoint en charges des finances, de la culture et d l'attractivité du territoire

Mercredi de 16h à 18h

Marie-Christine PINOL, 2ème adjoint en charge des affaires sociales et scolaires.

Lundi de 17h à 18h

Bruno JULIEN, 3ème adjoint en charge des personnels techniques et des bâtiments communaux (travaux et entretien)

sur rendez-vous (04 67 36 10 67)

Sylvie AMIGO, 4ème adjoint en charge des sports, de la jeunesse et de la communication (04 67 36 10 67)

Eric DUCHESNE, 5ème adjoint en charge du suivi des marchés publics, de la voirie (entretien, circulation) et de l'énergie.

PERMANENCES EN MAIRIE

Relais Assistance Maternelle :

Tél. 04 99 41 34 92

12 septembre, 14 novembre, 12 décembre

Renseignements pratiques pour les parents recherchant une nourrice agréée et pour les

personnes désirant garder des enfants (modalités pratiques, administratives).

ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez-vous au **04.67.67.83.71**

ORDURES MENAGERES-DECHETS

SICTOM

Agde-Pézenas : (renseignements particuliers, informations pratiques...)

Tél. **06 84 95 36 09**

Collecte OM

Mercredi et samedi : bacs bleus (déchets ménagers)

Vendredi : bacs jaunes (recyclables : papiers, emballages, plastiques...)

Encombrants :

Sur inscription en Mairie

16 Septembre, 15 Octobre, 18 Novembre et 16 Décembre.

Horaires d'ouverture de la déchèterie

Tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Les derniers entrants seront acceptés :

- le matin jusqu'à 11h45,

- et l'après-midi jusqu'à 17h15.

CENTRE DE LOISIRS

D'AMILHAC-VILLAMONT

Domaine d'Amilhac -34290 SERVIAN

Tél. **04 67 76 02 76**

LA POSTE

Horaires : tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h et samedi 9h à 11h30

MÉDIATHÈQUE ANDRÉ MALRAUX

Médiabus adultes et jeunesse devant l'école

Les Mardis de 16h45 à 17h30

3 septembre, 17 septembre, 1er octobre, 15 octobre, 29 octobre, 12 novembre, 26 novembre, 10 décembre

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

Place de la République (ancienne Mairie)

Lundi, Mercredi et Vendredi de 17h à 18h30

Vacances scolaires : Lundi et Vendredi

L'AGGLO vous transporte

Ligne 12 pour Bassan !

www.beemob.fr

TRANSPORT SCOLAIRE

www.herault-transport.fr, Tél :- 0 434 888 999

SAMU : 15

Pompiers : 18

Hôpital : 04 67 35 75 35

Gendarmerie : 17 ou 04 67 39 10 20

Police Bassan : 06 34 24 01 70 / 06 50 68 96 63

Police Servian : 06 12 52 30 97

EDF : 09 73 02 68 04

URGENCES eau/assainis. : 09 77 40 11 38

ASSISTANTE SOCIALE : Sur RDV au 04 67 67 83 70

CHIRURGIEN - DENTISTE

DAUMAS Sabrina : 04 67 28 36 15

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

CABINET CAYLUS & BRINGER : 04 67 36 18 81

INFIRMIERS/INFIRMIÈRES

FRADIN DE BELABRE Philippe : 04 67 49 39 63

JIMENEZ Brice : 06 73 60 62 03

FOUILHE Audrey : 06 58 78 56 79

GUELTON MATHEY Caroline : 06 18 12 53 94

MARPLAY Alexandra : 06 67 31 20 34

VERNIERS Adeline : 06 59 91 14 09

MASSEUR/KINÉSITHÉRAPEUTE

BARDIN-TOLOMIO Lisa : 06 89 54 36 57

CHENUT Monique : 04 67 36 31 41

ORTHOPHONISTE

MOUSSAY Mylène/BONNEL Sébastien : 06 15 08 46 31

OSTÉOPATHE

MACOU Ghislain : 06 68 09 52 21

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

TARRAGO Joëlle : 06 24 70 49 48

GRAINES DE CHAMPIONS

Le 21 juin dernier, deux jeunes Bassanais de 10 ans, Mélina et Evan, ont porté haut les couleurs de notre village lors d'un concours amateur «Dances de salon» au Carolin's.

Dansant au milieu d'adultes dans les catégories «débutants cha-cha» et «débutants rock», ils ont décroché dans ces deux spécialités la deuxième place, ceci sous l'œil admiratif de leur professeur, Grégory VIEVILLE.

Celui-ci anime les cours Danses de Salon, adultes et enfants dans le cadre des activités du Foyer Rural à Bassan. Félicitation et bonne continuation à ces deux jeunes gens.



LE COMITÉ DES FÊTES DE BASSAN VOUS REMERCIE !!

Un grand merci à vous tous pour être venue encore une fois en nombre sur notre belle place pour notre emblématique fête locale. Merci à tous nos sponsors pour leur soutien et un grand merci à nos bénévoles et participants qui sans eux rien ne serait mis en œuvre. Nous avons cette année opté pour la nouveauté que ce soit du côté restauration ou programmation musicale. En espérant avoir ravi tout le monde ! 2020 est déjà en route avec encore pleins de surprises et encore une équipe dynamique pour vous servir.

A très vite !
Le président, Antoine Ruiz





RENTRÉE SCOLAIRE



NOTRE ÉCOLE La rentrée

L'heure de la rentrée a sonné... elle invite petits et grands à une nouvelle année, pleine de découvertes, d'apprentissages et de projets. Cette année, 210 élèves ont repris le chemin de l'école. Trois nouvelles enseignantes Mlle Espinossa en classe de grande section/CP, Mme Peyre en complément de Mme Sandri-Luçon en CE2/CM1 et Mlle Rahim en complément de Mme Roman complètent l'équipe enseignante.

L'aire de jeux des « pichouns »



Ils étaient promis, ils n'ont pas pu être installés pendant les vacances d'été, mais ils le seront pendant les vacances de Toussaint. Les nouveaux jeux de cour attendus par les élèves de maternelle et leurs enseignants seront bientôt là pour le plaisir de tous.

Une réflexion est en cours pour les élèves des classes élémentaires.

Dans la même logique, les jeux vieillissants, existants dans les autres lieux du village seront progressivement renouvelés et complétés et de nouveaux espaces seront aménagés pour le plaisir et les loisirs des petits mais aussi des plus grands.....

Le futur restaurant scolaire

L'étude pour la construction d'un restaurant scolaire est lancée pour remplacer la bonne vieille cantine trop petite et peu adapté à son usage. L'avant projet est posé. Certaines subventions sont déjà accordées. L'instruction du permis de construire liée à une adaptation du règlement du PLU va être lancée. Une fois le bouclage financier terminé, les travaux seront lancés pour une ouverture nous l'espérons au plus tôt à la rentrée 2020, au plus tard début 2021.



Circulation, stationnement, entrées-sorties

Au conseil d'école, siègent les représentants des parents d'élèves. L'école compte environ 210 élèves, ce qui représente peu ou prou 200 familles.

A maintes reprises, ces représentants ont demandé des aménagements pour renforcer la sécurité de l'accès à l'école, ainsi qu'une meilleure et plus rigoureuse gestion des entrées sorties des enfants.

Parmi les aménagements on notera, la pose de barrières et potelets tout le long de la rue des écoles. Ainsi, les piétons peuvent évoluer dans une zone



dégagée de tout stationnement et protégée de la circulation de la rue.

Devant le portail de l'école le passage piéton a été doublé dans sa largeur le réservant ainsi aux piétons et non au stationnement même bref des voitures lors de la dépose ou de la prise en charge des enfants. Pour faciliter ces opérations de dépose et de prise en charge, deux places d'arrêt minute ont été matérialisées après le passage piéton plutôt qu'avant pour ne pas bloquer la circulation ou l'accès au parking par le contournement du puits.

Face à l'entrée du lotissement du « Clos de la Louïre », à environ 50m de l'école, un parking d'appoint d'une vingtaine de places a été aménagé pour éviter le stationnement anarchique et le blocage de la rue lors des sorties de classes.

La sonnette classique de l'entrée principale de l'école (portail jaune) a été remplacée par un interphone-visiophone avec ouverture à distance. Cela devrait permettre de mieux contrôler les entrées-sorties hors heure d'ouverture du portail en particulier pour les sorties de garderie du soir.

Les parents des enfants de maternelle pourront entrer dans l'école le matin et à 14h pour remettre leur enfant à l'enseignant dont il dépend. Il leur sera demandé de ne pas s'attarder pour des raisons évidentes de bon fonctionnement et de désencombrement des couloirs. Aux heures de sortie, midi et soir, ils pourront entrer seulement dans la cour de l'école par le portillon situé à gauche du portail principal pour prendre en charge leurs enfants devant la sortie de leur classe.

Enfin, il semble nécessaire et important que les usagers des abords de l'école, qui sont quasi exclusivement les parents d'élèves eux-mêmes, prennent conscience que tous ces aménagements que l'on ne trouve que très rarement dans d'autres villages, leurs sont expressément réservés et qui si chacun fait un petit effort pour adapter ses comportements et habitudes tout devrait être pour le mieux et pour la sécurité de nos enfants.

AIDES FINANCIERES A LA RENOVATION DE L'HABITAT

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a mis en place un nouveau Programme d'Intérêt Général.

- Vous voulez savoir si vous pouvez prétendre à une aide financière pour le ravalement de votre façade ?

Vous pouvez, selon conditions, prétendre à des aides financières :

- Vous êtes "Propriétaire Occupant" ou "Propriétaire Bailleur", vous pourriez bénéficier d'aides dans le cadre de la rénovation du logement ou des travaux de façades (selon périmètre)
- Vous voulez rénover votre logement, faire de gros travaux ou simplement des travaux en économies d'énergie ?
- Vous voulez adapter votre logement à un handicap ?

UN SEUL CONTACT

La Maison de l'Habitat Durable est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Résidence CHAPAT

1, Avenue Wilson - 34 500 BEZIERS

Contact : 04 99 41 34 94

Courriel :

maisonhabitatdurable@beziers-mediterranee.fr

ARRÊTS DE BUS

Les travaux grand rue et chemin neuf sont enfin terminés, le nouveau plan de circulation est en place, les arrêts de bus se sont adaptés.

L'arrêt « Centre » place du calvaire est supprimé et remplacé par deux couples d'arrêts : l'un très proche, « Tennis » en direction de Béziers et « Centre » en haut de l'avenue de Béziers en direction de Servian ; l'autre devant la « Mairie » en direction de Servian, et derrière la « Mairie » en direction de Béziers.

Un autre changement avec l'arrêt « Muriers » en direction de Béziers qui est déplacé de l'avenue de Béziers vers la rue des amandiers à quelques mètres de là. Pour le reste rien de changé, si ce n'est que progressivement, tous les arrêts pour lesquels c'est possible, vont être mis aux normes avec des quais surélevés et de nouveaux abris en fonction du programme de renouvellement de la Communauté d'Agglomération.



ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

Communiqué de l'ancien président Monsieur Dominique COSTE

Il y a quelques années, les commerçants et artisans de Bassan avaient créé une association et animaient le village avec une foire de printemps et une foire d'automne. Au fil du temps, et devant la complexité de l'organisation de telles manifestations, l'association s'est mise en sommeil.

Fin 2018, l'association a été dissoute et la totalité de l'argent qui restait en caisse soit 850 Euro a été attribuée aux sinistrés de TREBES dans l'Aude. Cette somme a permis d'acheter des produits de nettoyage (lessives, eau javel etc) ainsi que des couches, du lait pour bébé ainsi que balais serpillères et tant d'autres chose utile pour le nettoyage.

MOSAICK



L'Association reprend ces Cours.

Nouveau cours pour les Enfants : Sculptures en Papier
Mercredi de 16H à 17h

Enfants : Cours de Mosaïque : Mercredi de 11h à 12h

Adultes : Cours de Mosaïque : Le Jeudi de 14H à 16h30

Organisera sa 5ème Exposition du ??

GALA DU FOYER RURAL



Programmé le 29 juin a du être repoussé pour cause de canicule au jeudi 4 juillet en soirée, d'où l'absence de professeurs et de certains de nos petits artistes. Malgré tout nous avons passé un agréable moment.

Merci à tous les participants !

Permanences Foyer Rural :
2 place de la République
Lundi 10h-12h, Mardi et Vendredi 17h-19h ou
sur rendez-vous au 06 72 00 69 54



Associations

LA BOULE JOYEUSE



La nouvelle équipe dirigeante du club a été très active cet été avec l'organisation de nombreux concours, dont celui, nouveau, du 14 juillet organisé pour les Bassanaises et Bassanais licenciés ou non.

De nombreux projets dont l'organisation de la prochaine finale départementale de jeu provençal sont au calendrier de la saison 2019-2020.



BADMINTON

Badminton pour jeunes et adultes à Bassan

Pour la saison 2019-2020, le club de badminton ABSR propose une trentaine d'heures de jeu par semaine réparties sur 3 gymnases dont la halle aux sports de Bassan.

Le club s'adresse à tous, jeunes et adultes, à partir de 7 ans et sans limite d'âge, et propose une section loisirs, une section compétition, une section jeunes et minibad.

Créneaux de jeu à la halle aux Sports de Bassan :

- . Le mercredi de 17H00 à 20H00 (jeu libre et loisir).
- . Le samedi de 10H00 à 12H00 (jeu libre et loisir).
- . Le samedi 11H00 à 12H00 (Poussins débutants).

Activités ouvertes à tous les résidents de Bassan ou des communes environnantes, avec tout niveau de pratique ; la licence permet de jouer sur les trois sites de jeu.

Le club possède le label fédéral « Ecole Française de Badminton » et l'encadrement des activités est assuré par des initiateurs et éducateurs fédéraux.

Essai et initiation possibles à chaque séance, avec prêt de matériel.

Le badminton ? Un sport ludique et convivial, tonique et dynamique, individuel et collectif... Jeu libre ? Entraînement collectif ? Entraînement individualisé ? Animations ? Compétitions ? Venez essayer avec nous le badminton !!

Renseignements sur le site www.beziers-badminton.fr



Bassan en images



14 juillet



Bassan en images

Aire de lavage - inauguration



Marché de producteurs



Open de tennis
10ème anniversaire



Mercredis du jazz



Fête de la
musique
Soirée
Divine



Fête de la
musique.
Soirée Divine



Les rendez-vous

OCTOBRE

Dimanche 6 : « l'Eveil Sens » organisé par l'association Mos'art

Samedi 12 : Assemblée Générale de l'association Mos'art

Samedi 12 : Match roller BASSAN VS Villard Bonnot 19h

Samedi 19 : Déambulation dans les rues du village avec le Duo d'Aqui et dégustation de coques et jus de fruits

Dimanche 13 : Vide Grenier

Vendredi 25 : Fête du Vin Nouveau

Jeudi 31 : Soirée Halloween organisée par le Comité Carnaval

NOVEMBRE

Jeudi 7 : Conférence de l'association Jardinons Ensemble

Lundi 11 : Commémoration armistice 1914-18

Dimanche 10 : Vide Grenier

Samedi 30 : Match roller BASSAN VS Varces

DECEMBRE

Dimanche 1er : Rando VTT et pédestre en faveur du Téléthon et Loto du Comité Téléthon

Vendredi 6 : Accueil des Nouveaux Bassanais dans la Salle du Conseil

Samedi 7 : Marché de Noël en nocturne de l'association Mos'art et illumination de Noël

Samedi 7 : Trail nocturne

Dimanche 8 : Loto Paroisse

Dimanche 8 : Vide Grenier

Mardi 31 : Réveillon de la St Syvestre organisé par le Foyer Rural

JANVIER

Samedi 4 : Vœux du Maire

Samedi 11 : Vœux du Foyer Rural

Dimanche 12 : Vide Grenier

Dimanche 12 : Loto du Club de l'Amitié

Samedi 18 : Conférence de l'association Jardinons Ensemble

Samedi 25 et Dimanche 26 : Week-end « Bien Etre » organisé par le Foyer Rural

